

PHOTOMONTAGE N°C11 : VUE DEPUIS LE NORD DE BONNEUIL-LES-EAUX, COVISIBILITÉ AVEC L'ÉGLISE DU VILLAGE (AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE)

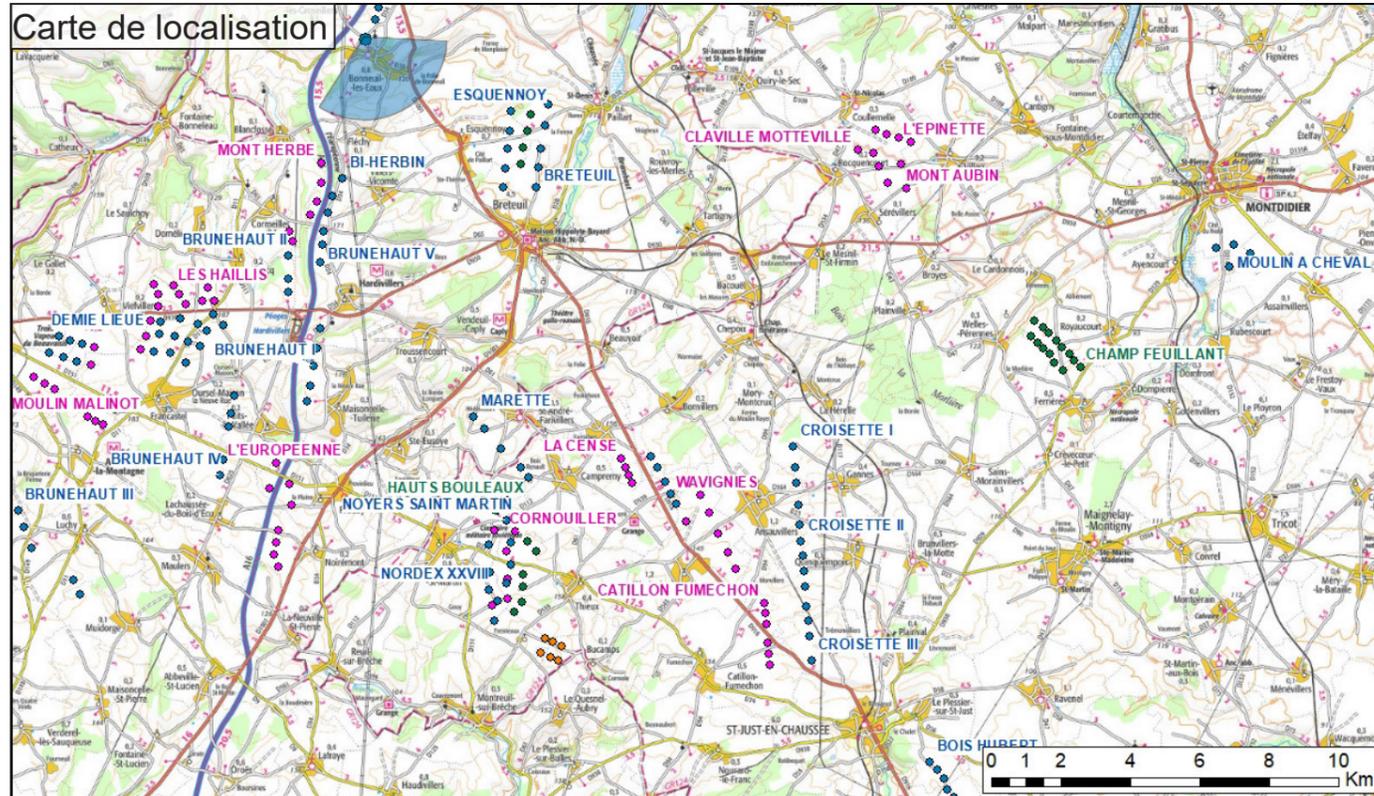
Données techniques du photomontage

Coordonnées en L93		Altitude NGF	Date et heure de la prise de vue	Focale	Azimut/ Champ	Nombre d'éoliennes visibles	Eolienne la plus proche	Eolienne la plus éloignée	Intérêt du point de vue
X	Y								
644411	6954063	167 m	02/09/2020 à 16h34	50mm	154° / 120°	6/6	E1 18 001 m	E6 18 729 m	Patrimoine

Légende de la page suivante



Carte de localisation



Vue aérienne



État initial

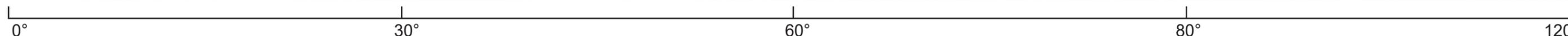
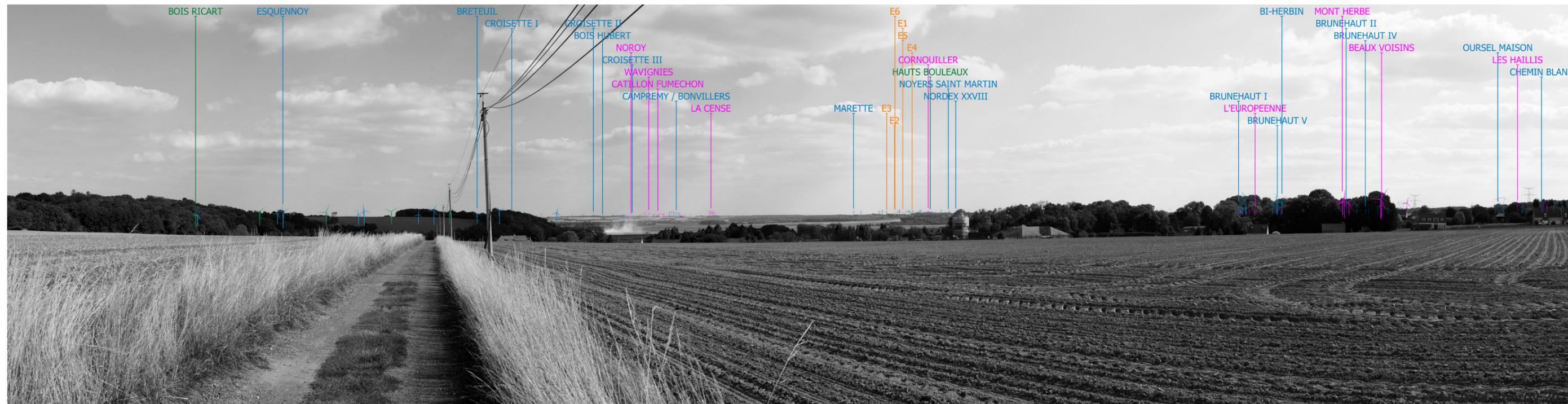


Commentaires

Etat initial : Ce point de vue se situe sur les abords de la départementale 34, au Nord de Bonneuil-les-Eaux. Ce point de vue surplombe le village qui s'inscrit dans un creux du plateau agricole. Les parcelles de cultures qui composent le premier plan ouvrent totalement le paysage. Les lignes de toits du bourg sont bien repérables et le clocher de l'église est identifiable, au centre de la prise de vue (clocher sous échafaudages). Par-delà la ligne sombre formée par la corolle végétale du bourg, la perspective se poursuit jusqu'à la ligne d'horizon. Cette-dernière est formée par les ondulations du plateau agricole. De nombreux parc sont visibles le long de cette ligne d'horizon. D'Ouest en Est sont observables le parc construit d'Esquennoy, le parc construit de Breteuil, encore le parc construit de Marette.

Etat final : Depuis ce point de vue, les six éoliennes du projet de Bel Hérault seront partiellement discernables. Les futurs aérogénérateurs se positionneront à une distance d'environ 10 kilomètres par rapport à l'observateur. Elles dépasseront de la ligne d'horizon et leur taille apparente sera très faible à négligeable. Seuls leurs rotors seront à peine observables. Les six aérogénérateurs n'occupe-ront pas de nouvel angle sur l'horizon car ils se positionnent dans le même axe que le parc accordé des Hauts Bouleaux ou le parc construit de Nordex XVIII. Sur la gauche, les éoliennes du parc en instruction de la Cense se positionneront sur le même plan que les aérogénérateurs du projet. Les futures éoliennes ne perturberont en rien les grandes lignes de force du paysage du plateau et leur impact sera donc négligeable depuis ce point de vue.

IMPACT NEGLIGEABLE





© Aare Energy 2020

0° 15° 30° 45° 60°

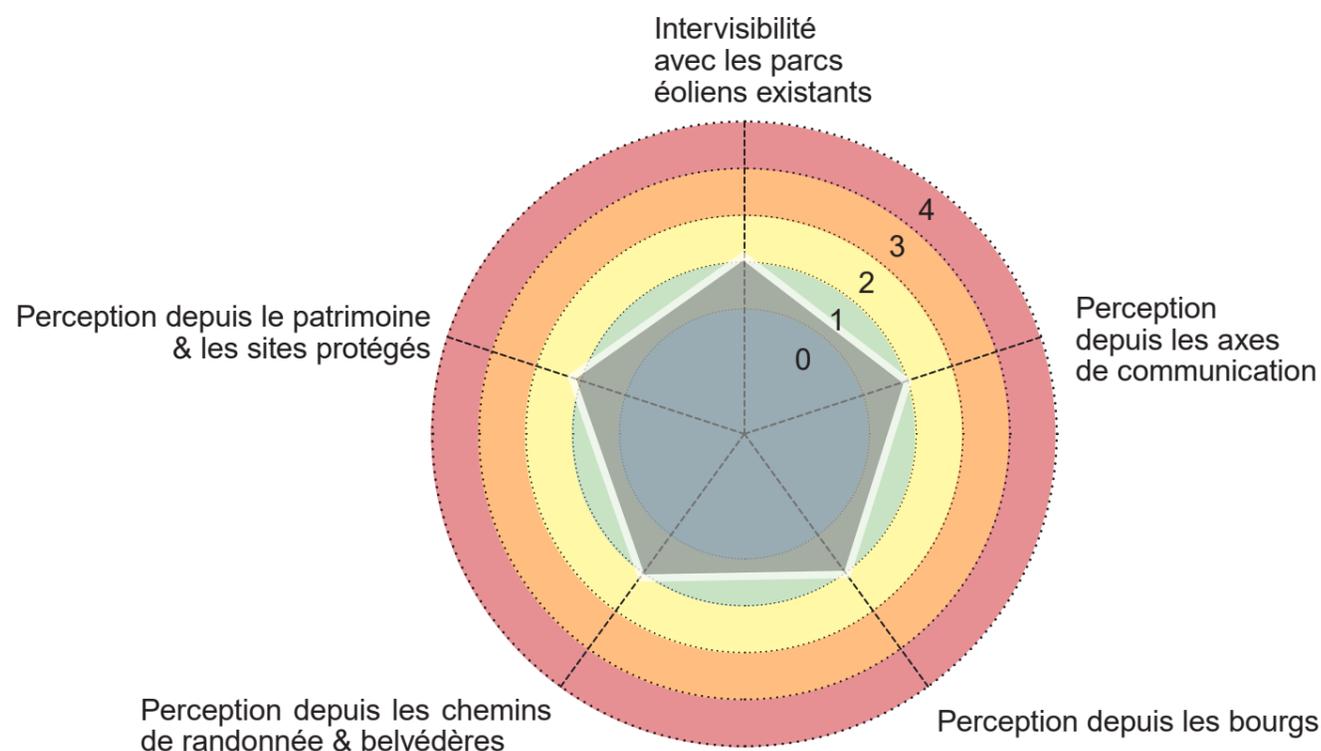
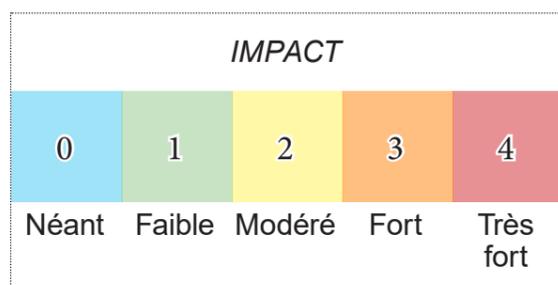
Vue 60 °. Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)



Vue 60 °. Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)

3.1 Synthèse de l'analyse des impacts pour l'aire d'étude éloignée

ENJEUX	IMPACTS	COMMENTAIRES
Intervisibilité avec les parcs éoliens existants	1	S'inscrivant harmonieusement dans le contexte éolien global et présentant une géométrie cohérente avec les parcs de Noyers-Saint-Martin et Thieux, Nordex XXXVIII et des Hauts Bouleaux, le futur parc ne modifiera pas profondément la structure du motif éolien existant.
Perception depuis les axes de communication	1	De par leur grande ouverture, les axes de communication de l'aire d'étude éloignée présenteront pour la plupart des vues sur le projet. C'est le cas par exemple de la D58. Toutefois, divers masques (notamment le relief ou les boisements) atténueront la présence visuelle du futur parc du Bel-Hérault dans cette aire d'étude, où il est encore peu prégnant du fait du facteur d'éloignement.
Perception depuis les bourgs	1	Les bourgs de l'aire d'étude éloignée seront peu impactés par le futur parc du Bel-Hérault. En effet, depuis les sorties et périphéries des bourgs, le parc est soit dissimulé par le relief, soit faiblement visible, sa prégnance étant atténuée par la distance et ses éoliennes insérées dans un tissu éolien dense et important. L'impact sera donc nul à faible notamment depuis les bourgs de Saint-Martin-aux-Bois, d'Allonne, de Cathieux ou encore depuis l'agglomération de Beauvais.
Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères	1	Profitant des masques offerts par les ondulations du relief et les masques bâtis des bourgs qu'ils traversent, les chemins de randonnée de l'aire d'étude éloignée ne seront que très peu impactés par le futur parc, des vues ponctuelles sur le futur parc n'existant que dans les espaces ouverts. Néanmoins, la prégnance du projet du Bel-Hérault sera faible du fait de son éloignement et de son insertion dans le motif éolien existant.
Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés	1	De nombreux monument historiques ponctuent l'aire d'étude éloignée mais ne possèdent pas de sensibilité particulière. La ZPPAUP de Saint-Martin-aux-Bois constitue le principal enjeu de l'aire d'étude éloignée, identifié dans le SRE picard. L'impact sera nul et il n'existera aucune covisibilité entre l'abbaye et le projet du Bel-Hérault. L'impact sera nul également depuis les différents monuments et sites situés au Sud de l'aire (le donjon de Clermont, l'église d'Allonne ou encore la Ferme du Gros Chêne).



La grande ouverture des paysages de la plaine de grandes cultures induira de nombreuses vues sur le projet. Toutefois, même s'il est visible, le futur parc ne va pas dominer les paysages où en modifier la structure générale. La distance comprise de points des points de vue comprise entre 19 et 12 kilomètres va grandement diminuer la prégnance du parc dans cette aire d'étude, le relief ondulé va également jouer un rôle important, atténuant voir dissimulant les futures éoliennes.

Les vues les plus importantes seront donc limitées aux sommets de buttes, depuis lesquelles on observe des vues panoramiques sur le territoire. Aussi, l'impact du futur parc existera principalement au niveau des axes de communication et des entrée/sorties de bourgs. C'est le cas par exemple pour la départementale 58 ou pour la sortie Nord de Bresles.

L'implantation du projet pour la partie Ouest, en cohérence avec les parcs de Noyers-Saint-Martin et Thieux, Nordex XXXVIII et des Hauts Bouleaux, grâce à une logique de groupe, facilite grandement son insertion. D'autre part, le choix d'une géométrie suivant les mouvements des parcs déjà présents évite de perturber le motif existant. La géométrie en ligne du projet sur sa partie Est est cohérente avec les parcs en ligne riverains comme le parc construit de Bonvillers-Campremy et le parc en instruction de Wavignies.

En ce qui concerne les aspects patrimoniaux de l'AEE, il n'existera aucune covisibilité entre le projet et l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois qui représente le principal enjeu patrimonial de l'aire d'étude éloignée. Les monuments et site situés au Nord de l'aire d'étude éloignée ne seront pas impactés (promenade de chatelier à Clermont, église d'Hermes, église d'Allonne, ferme du Gros Chêne). Les photomontages de variantes réalisés ont également permis de choisir une implantation d'impact minimal sur le plan patrimonial. Le futur projet présente une interdistance régulière entre éoliennes. En s'inscrivant derrière 3 éoliennes du parc de la Croisette, le futur parc ne vient pas capter un nouvel angle à l'horizon.

L'impact sur cette aire d'étude est donc globalement faible.